



Communiqué de presse

111/22

Montreuil, le 30 novembre 2022.

Cafouillages à tous les étages pour les élections professionnelles de la Fonction Publique Hospitalière

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale a lancé une alerte sur le déroulement des élections professionnelles dans la Fonction Publique et particulièrement dans la FPH.

Les agent-e-s de la Fonction Publique Hospitalière sont appelé-e-s à voter du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Le vote électronique, auquel la CGT n'a jamais été favorable, est devenu pour ce scrutin 2022 le mode le plus utilisé au détriment du vote physique à l'urne. Il s'est étendu d'une manière exponentielle dans de nombreux établissements par le biais de l'utilisation de prestataires privés engagés par les directions pour suivre l'organisation des élections et le vote des agent-e-s.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale a dénoncé depuis le début, auprès de la DGOS et des ministères de la Prévention et de la Santé, de la Transformation et de la Fonction publiques toutes ces difficultés engendrées par l'emploi de ces prestataires externes. Ceux-ci imposent parfois leurs propres conditions avec le consentement des directions des établissements au détriment du calendrier électoral préétabli par les ministères et/ou ne répondent pas correctement au cahier des charges établi pour le bon déroulement des différentes opérations électorales.

Malgré les multiples interventions de la CGT auprès de la DGOS pour régler les dysfonctionnements récurrents, des problèmes subsistent et rendent dans de nombreux établissements le vote des agent-e-s difficile, le risque étant un taux important d'absences ou d'erreurs.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale continue de dénoncer ces problèmes qui sont des freins à la large participation des agent.e.s aux élections professionnelles pour élire leur représentant-e-s, alors que cet enjeu majeur devrait être partagé par une volonté commune d'en faire un grand moment de démocratie sociale pour toutes et tous au sein de la FP.

La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale restera vigilante et engagée pour le bon déroulement de ces élections professionnelles 2022 et se saisira de toutes les voies réglementaires, législatives et juridiques mises à sa disposition pour veiller au respect absolu du déroulement du scrutin et permettre à tou-te-s les agent-e-s de voter.